

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Autorisation de
constitution de partie
civile – Délit de fuite
après accident par
conducteur de véhicule
terrestre**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

AUTORISATION DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE – DELIT DE FUITE APRES ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal n°5 en date du 4 juillet 2020 portant délégation permanente par le Conseil Municipal au Maire en application des articles L.2122 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** le dépôt de plainte déposé par la Ville suite aux dommages causés dans la nuit du 5 au 6 février 2023 par un véhicule ayant percuté la façade du bâtiment Défi-Mode sis rue Terrasse, endommageant ainsi une vitrine de l'immeuble ;
- **Considérant** que Monsieur le Procureur de la République a décidé d'engager des poursuites et de convoquer les parties concernées à l'audience du Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand le 21 novembre 2023 ;
- **Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la Commune de se constituer partie civile dans cette affaire ;

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune à la suite de l'engagement par Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand des poursuites à l'encontre de la conductrice Madame Aliénor CHARLES ;
- **Désigne** Maître Anne-Sophie JUILLES, avocate du cabinet DMMJB sis 25 boulevard Gergovia, 63000 CLERMONT-FERRAND pour présenter et défendre les intérêts de la Commune ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER